



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

Président : M. Jean-Pierre DELHOTAL.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié,
Mrs Dominique Dutoit, Vincent Herry, Loïc Pavy, Daniel Pescheux.

Absents excusés : Mme F. Valentin (pouvoir à M. Soullié),
M. R. Masson (pouvoir à V. Herry),
M. M. Vié (pouvoir J. Pierre Delhotal)

Secrétaire : Mme Michelle Soullié

Ouverture de la séance à 18 h 00

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter dans la rubrique « divers » une demande de subvention auprès de la DRAC pour la mise en place d'un système électrique pour faire sonner les cloches de notre église. Sans objection du Conseil Municipal, ce point sera rajouté à l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2018,
- Octroi des subventions 2018 versées aux associations,
- Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2018,
- Demande de subvention auprès de la DRAC pour la mise en place d'un système électrique pour faire sonner les cloches de l'église.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2018:

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2018. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire
Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09
E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr Site Internet : www.mondeville91.fr

2. Subvention aux associations :

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention est octroyée aux associations qui en ont fait la demande. Cette année, comme l'année dernière, il est prévu une somme de 1.500 € à répartir. Monsieur le Maire propose d'octroyer aux associations, qui en ont fait la demande, les sommes suivantes :

- La Mondevilloise : 350 € (comme en 2017)
- Agit'Anim : 200 € (comme en 2017)
- Apem : 150 € (+ 25 €)
- Anciens combattants : 50 € (comme en 2017)
- L'atelier : 200 € (+ 100)
- Artis : 500 € (+ 25 €)

Un solde de 50 € est conservé en cas de besoin.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande à Mme Soullié, Présidente de la Mondevilloise et à Mme Valentin (pouvoir à Michelle Soullié), Présidente de l'APEM, de ne pas participer au vote.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
(Pour : 10, Abstention : 1, Contre : 0)

3. Décision Modificative n°1 au BP 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative a été nécessaire pour rééquilibrer certains comptes. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour détailler cette décision modificative n°1 (annexée).

Après avoir entendu les explications de Mme Delhotal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières sur cette DM1.
Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote cette décision modificative.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Demande de subvention auprès de la DRAC :

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent Herry, 1^{er} Adjoint chargé des travaux, afin qu'il présente son projet de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'électrification des cloches de l'église.

Vincent Herry explique que les possibilités d'obtention de subvention pour ce type de projet sont très limitées et, qu'après analyse, ce projet pourrait rentrer dans les critères définis par la DRAC.

Vincent Herry propose donc de faire une demande à la DRAC, le montant du projet s'élevant à 5.880,60 € HT.

Devant les arguments exposés, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Fin de la séance à 18 h 15

Le Maire,
J.P Delhotal